

Dossier de presse

**LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
et le PARC NATIONAL D'ORDESA ET DU MONT PERDU
réaffirment leur volonté de travailler ensemble
face aux défis globaux
avec un nouveau
PROTOCOLE D'ACCORD**

**des valeurs partagées
sur les deux versants d'une même montagne,
une volonté réaffirmée de coopérer**



Loin d'être une barrière entre deux territoires, la montagne et ses usages ont construit une histoire commune, forte et fondatrice, entre les habitants des deux versants du massif.

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu et le Parc national des Pyrénées se répondent par le sublime de leurs patrimoines naturels et paysagers et par la richesse des échanges humains séculaires. Tous deux ont pour mission de connaître et préserver un patrimoine précieux en respectant son évolution naturelle, afin de pouvoir le transmettre aux générations futures.

L'un possède le diplôme européen des espaces protégés, décerné par le conseil de l'Europe, l'autre est inscrit sur la prestigieuse Liste Verte de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

En 1988, la volonté partagée de travailler en étroite collaboration conduit à la signature de la première charte de coopération entre les deux parcs nationaux transfrontaliers.

Le 13 septembre 2024, au col du Pourtalet (vallée d'Ossau, Pyrénées-Atlantiques), le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu et le Parc national des Pyrénées réaffirment leur volonté de travailler main dans la main par la signature d'un nouveau protocole d'accord 2024-2034.

Monsieur le président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, Louis ARMARY, Monsieur le directeur Général Milieu Naturel du gouvernement d'Aragon, Alfonso CALVO Tomás et Mesdames **les directrices des deux Parcs nationaux, Melina ROTH et Elena VILLAGRASA**, entérinent, ainsi, une collaboration de long terme qui revêt une importance particulière à l'aune des défis des changements climatiques et globaux qui affectent les Pyrénées.



Le bien « Pyrénées - Mont Perdu, cirques et canyons » en partage

Du haut de ses 3 348 mètres d'altitude, le massif du Mont Perdu domine et unit les deux parcs nationaux transfrontaliers. Depuis 1997, le bien Pyrénées - Mont Perdu jouit d'une reconnaissance internationale par l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Son importance culturelle et naturelle est telle qu'elle transcende les frontières par son caractère inestimable.

Unique bien UNESCO français inscrit à double titre, naturel et culturel, « Pyrénées-Mont Perdu, cirques et canyons » est géré par un comité directeur conjoint composé du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, du Parc national des Pyrénées aux côtés de la commune de Gavarnie - Gèdre, du département des Hautes-Pyrénées, du gouvernement d'Aragon et de la comarca del Sorbarbe.

Le pastoralisme, trait d'union entre deux territoires, lien entre deux peuples

De part et d'autre du massif du Mont Perdu, les communautés pastorales montagnardes inventaient et préservaient, au-delà des conflits, des ententes devenues des traités « Lies et passeries », toujours en vigueur, garantissant la libre circulation des biens et des personnes, les activités et les relations. Cette histoire singulière a façonné le paysage pastoral qui reflète un mode de vie agricole transfrontalier autrefois répandu dans les massifs montagneux et resté inchangé au XXème siècle en ce seul endroit des Pyrénées.

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, et le Parc national des Pyrénées œuvrent, conjointement, à la valorisation et la préservation de ce patrimoine culturel et de cette activité ancestrale.



◀ ▲ La Bernatoire



Les domaines de coopération

La collaboration entre le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu et le Parc national des Pyrénées couvre trois principales ambitions communes :

- protéger la nature et les paysages,
- rendre le patrimoine naturel accessible au public,
- contribuer au développement local durable.

Au cours de ces dernières années, cette collaboration s'est concrétisée grâce à trois leviers d'action interreliés :

- une collaboration courante sur des thèmes d'intérêt partagé dans le cadre des chartes de coopération antérieures ;
- des actions communes pour dynamiser le site Patrimoine mondial Pyrénées – Mont Perdu, géré à travers un comité directeur conjoint ;
- et des partenariats ponctuels en lien avec des projets de coopération transfrontalière, de type POCTEFA (*Programme européen de coopération territoriale Espagne - France - Andorre*).

À travers la signature de ce nouveau protocole d'accord pour la période 2024 - 2034, cinq thématiques de coopération vont être développées plus particulièrement :

1- La gouvernance

Pour exemple

Un représentant du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu sera nommé au conseil d'administration et au conseil scientifique du Parc national des Pyrénées afin de participer aux décisions stratégiques. De la même façon, le Parc national des Pyrénées sera représenté au Patronato du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu.

2- L'accueil du public

✓ Le tourisme durable

Pour exemple

Les deux Parcs nationaux échangeront des informations et des retours d'expériences sur des thèmes d'intérêt commun tels que la mobilité durable ou l'accessibilité dans les espaces naturels.

Ils participeront conjointement aux séminaires prévus dans le cadre de l'opération grand site de Gavarnie et du programme POCTEFA MERCI.

Montagnes emblématiques, ressources culturelles internationales » : sous l'acronyme éloquent MERCI, le bien Pyrénées - Mont Perdu bénéficie d'un nouveau programme de coopération territoriale Espagne - France porté par l'agence touristique des vallées de Gavarnie, le Parc national, la Comarca de Sobrarbe et la commune de Gavarnie - Gèdre. Par cet engagement, les partenaires réaffirment leur volonté de maintenir les liens entre les acteurs des deux versants du site, en conciliant les enjeux d'aujourd'hui avec le bien UNESCO. Un programme d'actions transfrontalier a été élaboré afin de développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs.

Les deux parcs nationaux publieront des informations sur les sentiers et les activités accessibles aux personnes en situation de handicap sur les sites Internet des deux Parcs nationaux, afin de présenter une offre plus complète pour ce public.

Ils mettront en place un groupe de travail sur le thème de la mobilité durable au sein des Parcs nationaux.

✓ La communication et l'adaptation linguistique

Pour exemple

Les deux Parcs nationaux favoriseront une bonne connaissance des deux réglementations existantes en vue de leur respect par les visiteurs des deux versants.

Ils organiseront une réunion avec les personnes en charge de la signalétique afin d'améliorer la diffusion des réglementations (*notamment sur les thèmes des chiens et du bivouac*) de chaque Parc national sur le territoire de son homologue.

Une réflexion conjointe sera menée sur les nouvelles formes de communication visant à expliquer les impacts produits par les actions humaines.



▲ Signalétique Cirque de Gavarnie

✓ Les échanges

Pour exemple

Les deux Parcs nationaux poursuivront leur action facilitatrice dans l'organisation d'échanges scolaires entre les vallées, contribuant ainsi à l'apprentissage des langues et à la connaissance du milieu naturel.

Ils soutiendront la continuité et le développement des échanges scolaires annuels entre les écoles des vallées des deux Parcs nationaux notamment pour celles du patrimoine mondial.



▲ Séjour à Torla - collège de Luz - 2024

Depuis une quinzaine d'années, le Parc national des Pyrénées organise un séjour de découverte des patrimoines naturels et culturels du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu pour les élèves de 5ème du collège des trois vallées (*Luz - Saint - Sauveur - Hautes - Pyrénées*). Trois jours durant, accompagnés du Parc national des Pyrénées, ils vont à la rencontre du canyon d'Anisclo, de la Maison du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, du musée de Bielsa...

✓ La gestion des risques

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, et le Parc national des Pyrénées partageront des expériences et des informations en matière de prévention et contrôle des risques.

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu portera à connaissance son expérience dans l'élaboration de son plan d'autoprotection et en matière d'information aux visiteurs des risques particuliers de la montagne et des pratiques sûres.

Les deux Parcs nationaux échangeront leurs expériences en matière de surveillance et prévention des potentiels feux et autres activités à risque (*baignade, etc.*).

3- La conservation et la durabilité

✓ La recherche

Pour exemple

Les deux Parcs nationaux collaboreront à l'inventaire, à l'observation et au suivi des processus d'évolution de la biodiversité en lien avec le changement climatique.

Ils étudieront la possibilité de collaborer en matière de suivi des indicateurs du changement climatique et d'études liées aux services écosystémiques des patrimoines naturels des deux Parcs nationaux.

Ils présenteront et déploieront le protocole ORCHAMP dans le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu : présentation du protocole, des premiers résultats et éventuelle extension.

Le Parc national des Pyrénées déploie depuis 2022, le dispositif ORCHAMP - Observatoire spatio-temporel de la biodiversité et du fonctionnement des socio-écosystèmes de montagne coordonné par le laboratoire d'écologie alpine (*LECA, unité mixte de recherche CNRS - Univ. Grenoble Alpes - Université Savoie Mont Blanc*).

Afin d'observer sur le long terme et analyser ces dynamiques couplées entre le climat, la biodiversité des écosystèmes de montagne et les usages, différents protocoles sont mis en œuvre sur des sites témoins : protocole sur l'évolution de la flore, l'évolution de la forêt, l'évolution du sol, l'évolution de la température. En intégrant le programme ORCHAMP et grâce au financement de l'Office français de la Biodiversité et du programme européen POCTEFA NaturaClima, le Parc national a saisi l'opportunité de structurer ses suivis sur le long terme et d'intégrer des dispositifs nationaux.



▲ Suivi flore du programme Orchamp

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, et le Parc national des Pyrénées déploieront le protocole « Lézard de Bonnal » dans le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu : présentation du protocole, des premiers résultats et éventuelle extension.

Espèce indicatrice du réchauffement climatique, le Lézard de Bonnal bénéficie d'un suivi à long terme piloté par le Parc national sur son territoire. La perte de son habitat due à la hausse des températures, et la concurrence du Lézard des murailles qui remonte en altitude, sont ainsi suivies par un réseau de partenaires autour du Parc national depuis 2020. En 2022, les premiers résultats de ce nouveau protocole concluant, sont posés.



▲ Lézard de Bonnal

Les deux parcs nationaux transfrontaliers étudieront conjointement l'impact environnemental, économique et social des pratiques de loisirs et leur possible régulation.

Ils amélioreront l'information reçue par les visiteurs des deux Parcs nationaux sur la pratique sportive.

Ils partageront et compareront les expériences en matière de survol non motorisé dans les Parcs nationaux.



▲ Panneau d'information mêlant secteurs de survol et enjeux naturalistes

✓ La faune et la flore

Pour exemple

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, et le Parc national des Pyrénées partageront les connaissances et l'actualité de chaque Parc national en matière de faune et de flore.

Ainsi, une fois par an, les actualités en matière de réintroduction d'espèces, arrivée de nouveaux animaux, progression des espèces invasives, préservation des espèces menacées... sera abordée.

Les deux Parcs nationaux diffuseront conjointement une information consolidée sur les grands prédateurs.

Le Parc national des Pyrénées procèdera à un transfert d'expériences et savoir-faire sur les grands prédateurs à destination du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu.

Soucieux de la cohabitation entre l'activité pastorale dans un contexte de prédateurs et l'accueil de visiteurs de plus en plus nombreux, parfois peu ou pas rompus à l'expérience de la montagne, le Parc national a engagé une démarche de conciliation des usages entre les activités de loisirs et le pastoralisme.

Grâce à l'accompagnement financier de l'Etat (*fonds vert au titre de la stratégie nationale pour la biodiversité*), six médiateurs pastoraux renforcent les équipes du Parc national, durant trois années depuis l'été 2023. Après une formation travaillée en concertation avec les acteurs locaux sur des thématiques larges (*pastoralisme, réglementation du Parc national, sécurité, grande faune sauvage, comportement des chiens de protection, communication...*), ils sont allés, par binôme, à la rencontre des randonneurs et bergers sur les estives du Parc national.



▲ Médiateur pastoraux informant des visiteurs

✓ **L'échange sur les impacts de la pollution lumineuse**

Le Parc national des Pyrénées portera à la connaissance du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu les actions conduites sur son territoire en matière de pollution lumineuse, et notamment dans la Réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi de Bigorre.

Le Parc national des Pyrénées échangera les résultats du programme LIFE sur la pollution lumineuse dont il est chef de file. Des mesures correctrices seront définies et promues sur les deux territoires.

Co-gestionnaire de la Réserve internationale de ciel étoilé aux côtés du Pic du Midi de Bigorre et du syndicat départemental de l'énergie des Hautes-Pyrénées, le Parc national des Pyrénées est fortement engagé dans la lutte contre la pollution lumineuse et plus spécifiquement sur l'étude de l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité et la sensibilisation du public. Le Parc national porte un programme de protection, conservation et réhabilitation des voies de déplacements des espèces nocturnes, appelées trames nocturnes.

✓ **Les paysages et la géologie**

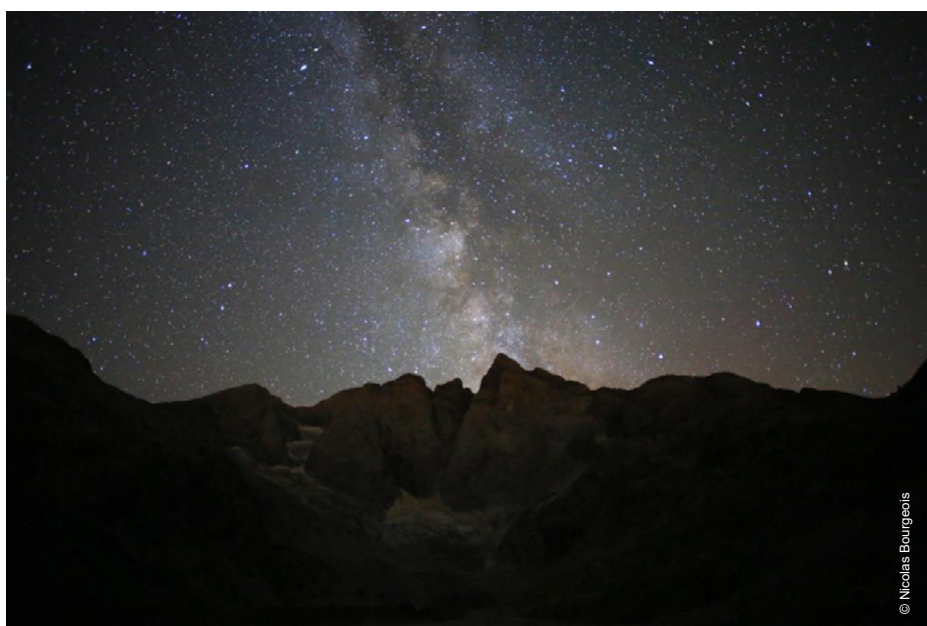
Pour exemple

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, et le Parc national des Pyrénées définiront un cadre partagé pour l'autorisation de travaux scientifiques dans la grotte Devaux.

Un comité de suivi de l'usage public de la grotte Devaux sera créé pour une durée de cinq ans. La gestion des différentes autorisations émises par chaque Parc national sera menée de manière coordonnée. Chaque Parc national informera son homologue des études autorisées et de leurs résultats.



▲ Grotte Devaux



▲ La voie lactée au Vignemale

Les deux Parcs nationaux réaliseront un suivi paysager lié au pastoralisme.

Ils reprendront ensemble le Plan de Paysages du bien Patrimoine mondial Pyrénées - Mont Perdu (2018) et étudieront la possibilité de mettre en place des actions proposées dans le plan.

Ils reprendront et appliqueront, dans le cadre d'un nouveau projet de coopération transfrontalières, les bases méthodologiques et cartographiques de l'Observatoire du paysage conçues par le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu dans l'optique d'analyser leur évolution au fil des ans dans les zones de pâturages des deux Parcs nationaux.

Le Parc national des Pyrénées partagera avec le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, les données de son observatoire des paysages.

Les deux Parcs nationaux transfrontaliers reprendront, ensemble, le Plan de soutien à l'activité pastorale du bien Patrimoine mondial Pyrénées - Mont Perdu (2020) et étudier la possibilité de mettre en place des actions proposées dans le plan.

Ils promouvront des actions visant une meilleure répartition des troupeaux sur les pâturages des deux Parcs nationaux, ainsi que l'augmentation de leur présence sur les zones de déprise.

Ils partageront les connaissances et résultats de tests réalisés pour la réouverture de pâturages embroussaillés, en particulier où se trouve le grand tétras.

Ils participeront à la mise en place de programmes éducatifs et touristiques centrés sur la valeur et les bénéfices environnementaux du pastoralisme, la transhumance et les chemins associés.

4- Les activités économiques et culturelles

Pour exemple

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, et le Parc national des Pyrénées collaboreront à la gestion des pâturages et du pastoralisme et contribueront ensemble à la conservation et au développement de l'élevage extensif et explicitement de la transhumance.

Depuis décembre 2023, la transhumance, pratique ancestrale de déplacement saisonnier des troupeaux, est reconnue par l'Unesco comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Spécificité en vallée d'Ossoue, chaque année, les troupeaux espagnols transhument sur le versant français, en franchissant le col de La Bernatoire.

5- Le financement

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, et le Parc national des Pyrénées rechercheront et participeront à des appels à projet transfrontalier et communautaire, comme les POCTEFA, et mobiliseront leurs équipes sur ces sujets.

Ils favoriseront des achats en commun afin d'obtenir des économies d'échelle.



▲ La_bernatoire gavarnie

Le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu

Le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, conçu autour de deux sites emblématiques auxquels il doit son nom, a été créé en 1918 comme l'un des premiers espaces naturels protégés d'Europe. Il appartient au réseau des parcs nationaux espagnols et, depuis 2006, sa gestion relève de la Communauté autonome d'Aragon.

Il couvre 15 700 hectares divisés en quatre vallées (*Ordesa, Añisclo, Escuaín et Pineta*), qui s'étendent comme des bras autour du Mont Perdu, le massif calcaire le plus haut d'Europe (3 348 mètres). Sa zone de protection périphérique s'étend sur plus de 19 000 hectares et sa zone d'influence socio-économique s'étend aux municipalités de Torla, Broto, Fanlo, Tella-Sin, Puértolas et Bielsa (province de *Huesca*).

Reco ZEPAs Zone de protection spéciale pour les oiseaux (1988)

- Réserve de biosphère « Ordesa - Viñamala » (1977)
- Diplôme européen des espaces protégés du Conseil de l'Europe (1988, 1993, 1998, 2003, 2008, 2018)
- Patrimoine mondial de l'UNESCO (1997)
- Géoparc UNESCO (2006)
- Réserve naturelle fluviale (2017)

Géographie

Dans les zones les plus élevées du Parc national, l'aridité extrême des déserts karstiques prédomine. L'eau de pluie et la fonte des neiges s'y infiltrent sous le sol par des fissures et des dolines. Dans les vallées, l'eau est omniprésente sous forme de cascades et de ravins recouverts d'une végétation luxuriante. La grande diversité des milieux et des paysages a été saluée par d'illustres personnalités telles que Louis RAMOND DE CARBONNIERES, Soler i Santaló, Lucien BRIET, Ricardo DEL ARCO, Lucas MALLADA, Franz SCHRADER et bien d'autres.

Culture

Autour du Parc national, il existe tout un «paysage pyrénéen humanisé». Ses habitants ont façonné le paysage, principalement par l'activité pastorale, et ont su s'organiser pour trouver un équilibre avec le milieu naturel : communes, règlements, pâturages, traités et accords sur l'utilisation ancestrale des cols pendant l'été.

Flore

Dans le Parc national, des espèces communes cohabitent avec d'autres, endémiques ou exclusives à ces montagnes, comme le Chèvrefeuille des Pyrénées, la Couronne royale ou l'Oreille d'ours, espèce héritée de l'époque tropicale. C'est une véritable vitrine végétale avec plus de mille cinq cents espèces de la flore pyrénéenne. Le Hêtre, le Sapin blanc et le Pin sylvestre sont les espèces dominantes dans le fond des vallées. Sur les rives des rivières, on trouve des saules, des bouleaux, des frênes... tandis que dans le canyon d'Añisclo, les chênes verts et les hêtres échangent leurs «sols naturels» en raison de l'inversion thermique.

Faune

Sept espèces d'amphibiens, treize espèces de reptiles, quatre espèces de poissons, au moins quatre-vingts oiseaux nicheurs et plus de cinquante mammifères ont été répertoriés. Les visiteurs du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu peuvent observer, entre autres, des gypaètes barbus, des aigles royaux, des vautours fauves, des marmottes ou les endémiques tritons et grenouilles des Pyrénées, décrits comme une nouvelle espèce pour la science en 1992.



Le Parc national des Pyrénées

Créé le 23 mars 1967, le Parc national des Pyrénées est l'un des plus anciens parmi les dix parcs nationaux de France.

Unique parc national du versant français des Pyrénées, il s'étend le long de la frontière avec l'Espagne sur six vallées, de la vallée d'Aspe à l'ouest à la vallée d'Aure à l'est, entre 1 000 mètres à 3 298 mètres à la Pique Longue du Vignemale. Du côté espagnol lui répondent le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, les réserves nationales de chasse et la réserve de biosphère de la haute vallée du rio Ara. Paysage naturel et culturel d'intérêt international, le massif du Mont Perdu et de Gavarnie est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le Parc national des Pyrénées est un territoire de haute montagne organisé en une zone réglementairement protégée, que l'on appelle « cœur », et une aire d'adhésion. Le Parc national des Pyrénées est réparti pour 2/3 sur le département des Hautes-Pyrénées et pour 1/3 sur le département des Pyrénées-Atlantiques, soit sur les deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Ce territoire concerne 65 communes (15 en Pyrénées-Atlantiques et 50 en Hautes-Pyrénées), quelques 245 000 hectares (45 000 dans le « cœur » et 128 000 en aire d'adhésion) et plus de 40 000 habitants.

Carrefour d'influences climatiques entre Atlantique et Méditerranée, le Parc national est très riche d'une diversité de sites naturels, culturels et paysagers et abrite une flore et une faune variées, aux nombreuses espèces endémiques et emblématiques.

Depuis 2013, la qualité du ciel est reconnue internationalement par l'International Dark Sky Association qui a décerné au territoire le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). L'été, grâce à la situation au sud de la France du massif des Pyrénées, à la pureté du ciel et à l'altitude, la Galaxie dévoile ses atouts. Ainsi, nombre d'objets du ciel profond tels que les nébuleuses, amas d'étoiles et constellations, se présentent au regard du randonneur. Poétiquement, la constellation du Scorpion est ainsi visible dans son intégralité depuis le territoire du Parc national des Pyrénées.

Missions et territoire

Le Parc national, établissement public à caractère administratif, poursuit deux trois missions :

- en zone « cœur » la connaissance, la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, l'information et la sensibilisation du public au milieu environnant,
- sur l'ensemble de la zone « cœur » d'adhésion, le développement durable à travers une aide technique et financière aux communes et à leurs regroupements, aux socio-professionnels, aux associations...

Depuis 2013, le Parc national des Pyrénées met en œuvre aux côtés des 65 communes adhérentes, les actions de la Charte du territoire, projet concerté défini avec les acteurs locaux et validé par communes

Le Parc national des Pyrénées est avec 1,5 million de visiteurs par an, un des plus visités de France.

Reconnaissance nationale et internationale :

- patrimoine mondial de l'UNESCO (1997)
- liste verte de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- réserve internationale de ciel étoilé (2013)
- réserve naturelle nationale d'Ossau (1974), réserve naturelle nationale du Néouvielle (1968)
- zones Natura 2000

La biodiversité

Le Parc national joue le rôle de zone refuge pour de nombreuses espèces : Isard, Ours brun, Gypaète barbu, Calotriton, Desman... Plus 1 000 espèces faunistiques évoluent sur le territoire dont 44 espèces endémiques. Depuis 2014, le programme de réintroduction du Bouquetin ibérique, espèce ancestrale disparue depuis plus d'un siècle du versant français, a déjà permis à une soixantaine d'individus de s'approprier ces crêtes et falaises escarpées.

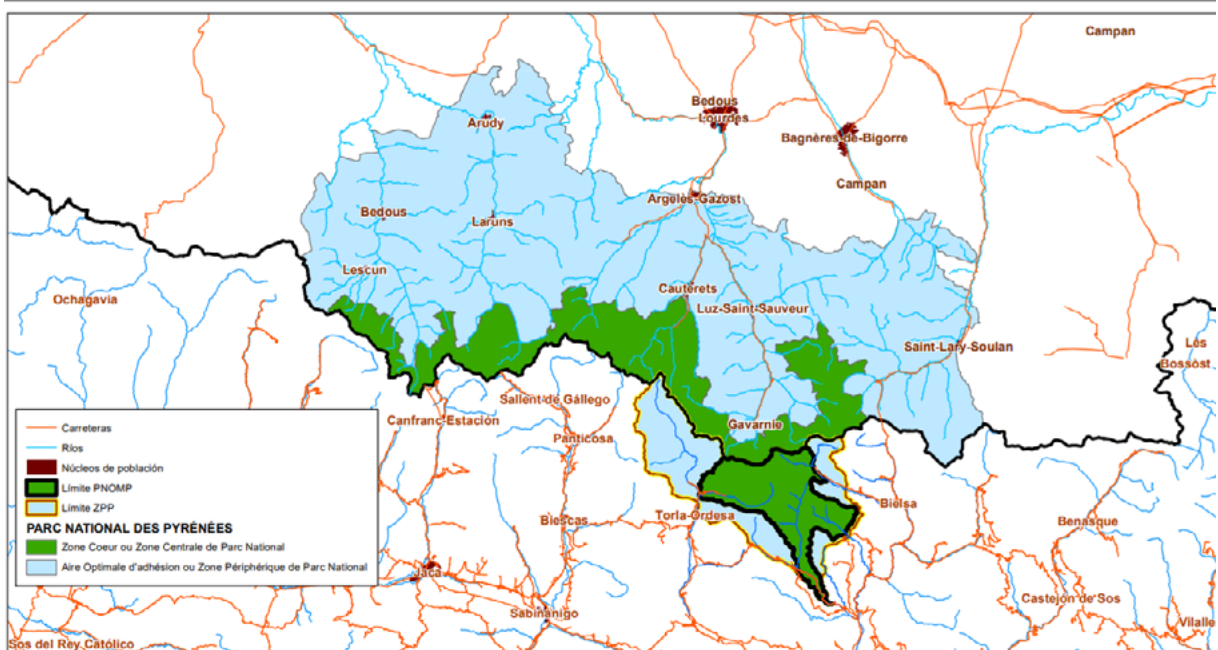
La richesse floristique y est également exceptionnelle avec près de 1800 espèces recensées dont quelques 160 endémiques du massif Pyrénéo-cantabrique dont la Ramonde des Pyrénées, le Vêlar des Pyrénées, l'Androsace ciliée, l'Hélianthème des Pyrénées, la Vesce argentée...



CARTES DES DEUX PARCS NATIONAUX



Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido y Parque Nacional de los Pirineos Franceses



Contrat Presse :

Caroline BAPT
Chargée de mission communication,
Service valorisation des patrimoines et du territoire du Parc national
caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr
00 33 6 15 30 99 39



Parc national des Pyrénées 2, rue du IV
Septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX
Tél. 05 62 54 16 40
www.pyrenees-parcnational.fr